



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE

DECLARATION DU SENEGAL

Point : 12.6	La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
Documents :	Résolution A79/5 EB158/15
Commission	A
Point d'attention	Prendre note du rapport

Monsieur le Président,

Distingués Délégués,

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration sur la santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 **faite** par la **République démocratique du Congo** au nom du Groupe africain.

Le Sénégal remercie le Directeur Général pour la production du rapport sur la santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réaffirme son engagement indéfectible en faveur d'une santé pour tous à travers la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Cet engagement se traduit concrètement par la volonté des autorités de mettre en place un système de santé performant et accessible à tous, ainsi qu'un système de protection sociale inclusif et efficient, en ligne avec l'ODD 3 portant sur la santé et le bien-être.

Les statistiques sanitaires mondiales récentes montrent que les progrès accomplis pour satisfaire aux indicateurs de santé ont soit ralenti, soit régressé, exacerbés par la pandémie de Covid-19 et les crises mondiales en cours. Cette pandémie a contraint

les pays à repenser leurs modèles en intégrant la résilience pour résister aux chocs. Le Sénégal encourage des investissements durables pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services de santé de qualité, assortis d'une politique de protection du risque financier, de réduction du paiement direct et de promotion de produits de santé accessibles pour tendre vers la couverture sanitaire universelle.

Dans sa stratégie de transformation du système de santé 2025-2034, le Sénégal a opté pour un changement de paradigme : passer d'une logique curative à une logique préventive. Il plaide pour une redynamisation des soins de santé primaires, en misant sur le renforcement de la santé communautaire à travers des financements innovants et la professionnalisation des acteurs.

Le suivi des indicateurs nécessite un renforcement des systèmes d'information sanitaire pour un pilotage fondé sur des données probantes. Investir dans les nouvelles technologies numériques et l'intelligence artificielle permettrait de maintenir une dynamique vers l'atteinte des cibles de santé. Les pays membres, avec le soutien de l'OMS, sont invités à promouvoir les mécanismes de partage de connaissances pour accélérer les progrès et réduire les coûts et délais de recherche de solutions.

Devant cette 79^{ème} Assemblée mondiale de la Santé, le Sénégal réaffirme solennellement les engagements suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre de la résolution EB158/15 en l'intégrant dans les stratégies et plans opérationnels nationaux ;
- Renforcer le suivi des indicateurs de santé par l'accélération de la digitalisation ;
- Repositionner les soins de santé primaires au cœur de la transformation du système de santé ;
- Renforcer la mobilisation des financements domestiques pour la durabilité des politiques de santé ;
- Promouvoir la collaboration et le partage de connaissances pour accélérer les progrès vers les ODD.

Je vous remercie de votre attention.